

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 06 MARS 2020

L'an deux mille vingt le six mars, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, GRESSIN Michèle, TAELEMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, RAVARD Valérie, KOOS Christine, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : LAIGOT Stéphane.

ABSENT(S) : AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAVARD Valérie.

POUVOIR(S) : de Stéphane LAIGOT à Thierry FERRAND.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 31 janvier 2020.

* * *

2020/12 :

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CONTROLE DES TRAVAUX DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

La commune a décidé d'améliorer la desserte en assainissement sur plusieurs rues de son agglomération. Cette opération nécessite un contrôle des travaux (étanchéité, inspection télévisée, test de résistance mécanique de la gaine et compactage sur tranchées ouvertes).

Une consultation a été lancée, 3 entreprises ont été contactées mais une seule a fait une offre, à savoir l'entreprise SOA de ESVRES-SUR-INDRE (37) pour un montant TTC de 13.372,80 €.

A l'**unanimité**, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à engager la dépense suivant le devis proposé.

* * *

2020/13 :

PRESENTATION DU DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES BORDURES ET DES CANIVEAUX SUR LA RD6 :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il s'avère nécessaire de remplacer les bordures de trottoirs ainsi que les caniveaux route de la Charité (RD 6) et qu'il serait judicieux de profiter de la réfection de la voirie, réalisée par le Conseil Départemental. Il présente un devis de la SAS AXIROUTE d'un montant de 11.290,21 € TTC.

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 15 Pour : 13 voix Contre : 2 voix

* * *

2020/14 :

REGLEMENT DE LA FACTURE POUR LA DECONTAMINATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SUITE A INCENDIE :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, une facture émanant de Vitale Assistance d'un montant de 10.651,00 € relative à la décontamination et au nettoyage du matériel et des locaux de l'école élémentaire suite à l'incendie survenu le 22/03/2019.

Il précise que ces travaux, suivant devis, ont été pris en charge et remboursés par la compagnie d'assurances lors de l'évaluation des dégâts.

A l'**unanimité**, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à effectuer le règlement de ladite facture.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

* * *

2020/15 :

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019_071 en date du 12/09/2019 approuvant le transfert de la compétence « SDIS – Contingent Incendie » ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Nérondes n°2019/76 en date du 29/11/2019 approuvant le transfert de la compétence « SDIS – Contingent Incendie » à la Communauté de Communes du Pays de Nérondes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1630 du 24/12/2019 portant extension de compétences de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes,

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 16/01/2020 et l'approbation du rapport d'évaluation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°D_2020_001 en date du 23/01/2020 approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif au transfert de la compétence « SDIS – Contingent Incendie » et les attributions de compensation en découlant ;

Considérant, qu'une fois adopté au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, le rapport de cette dernière doit obligatoirement être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée des communes membres (les 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population) ;

Considérant que les attributions de compensation actualisées ne pourront être appliquées qu'après cette procédure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- ACCEPTE le rapport d'évaluation établi le 16/01/2020 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- Prend acte que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport

* * *

2020/16 :

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DU CHER :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association des Amis de la Bibliothèque du Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'attribuer la somme de **300 €** afin de contribuer aux diverses actions de promotion et de développement de la lecture publique, à travers la bibliothèque municipale et les dépôts du Département.

* * *

2020/17 :

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La convention de partenariat signée entre le Département du Cher et la commune de Nérondes, dans le cadre de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement collectif, arrive à son terme le 16 mars 2020.

Par courrier en date du 21 janvier 2020, une proposition a été formulée, dans le but de reconduire la mission pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'**unanimité**, autorisent le Maire à signer ladite convention d'assistance technique départementale (ATD) en matière d'assainissement collectif avec le Conseil Départemental du Cher qui prendra effet dès sa notification.

* * *

2020/18 :

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DU CHER :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention du comité départemental d'union des associations et des amis de la Résistance et de la Déportation du Cher dans le but d'organiser diverses manifestations attachées à la mémoire et à l'histoire de cette période. Il précise que 16 élèves de la commune participent au concours organisé par l'association.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'**unanimité**, décident de verser une contribution financière d'un montant de **200 €**.

* * *

2020/19 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019 :

Le compte de gestion et le compte administratif assainissement 2019 sont présentés par Monsieur Laurent REVIDON, Adjoint au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **FONCTIONNEMENT :**

➤ dépenses réalisées : 33 172,64 €
➤ recettes réalisées : 48 962,56 €

- **INVESTISSEMENT :**

➤ dépenses réalisées : 14 372,00 €
➤ recettes réalisées : 65 257,57 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'**unanimité**.

* * *

2020/20 :

AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2019 :

Le conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'affecter :

I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2019 d'un montant de 341 439,26 €
au compte 002 (recettes de fonctionnement)

II) - L'excédent d'investissement cumulé 2019 d'un montant de 80 437,50 €
au compte 001 (recettes d'investissement)

* * *

2020/21 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 380 367,00 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 530 042,17 €

Adopté à l'**unanimité**.

* * *

2020/22 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019 :

Le compte de gestion et le compte administratif communal 2019 sont présentés par Monsieur Laurent REVIDON, Adjoint au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **FONCTIONNEMENT :**

➤ dépenses réalisées :	962 121,05 €
➤ recettes réalisées :	1 187 575,05 €

- **INVESTISSEMENT :**

➤ dépenses réalisées :	471 439,39 €
➤ recettes réalisées :	215 031,33 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'**unanimité**.

* * *

↻ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES** ↻

- ☞ Remerciements des Sonneurs Néronçais pour la subvention 2019
- ☞ Décision 2019 N°2 (acquisitions N°19 à 44)
- ☞ Octroi d'une subvention de 10% du SDE pour les travaux d'isolation et de ventilation dans le cadre des travaux de restructuration de l'école élémentaire
- ☞ Présentation de la plaquette Véolia Planet décembre 2019
- ☞ Travaux école élémentaire : des précisions sont données quant à l'implantation de la garderie et les nouveaux plans qui ont été transmis à tous les conseillers municipaux
- ☞ M. le Président de la CDC du Pays de Nérondes évoque la possibilité du remboursement de la part communale de la taxe locale d'équipement, le conseil municipal statuera réception d'une demande écrite.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.